

Jardin du Futur

Demande de certification d'un jardin privé aménagé et entretenu de manière proche du naturel

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les données indiquées dans la présente demande de certification sont conformes, et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie dans notre jardin.

Propriétaire

Date

Signature

Si la demande est faite en collaboration avec une entreprise de paysagisme, remplir également :

Entreprise de paysagisme

Date

Signature

Le forfait de certification est payé par

Le ou la propriétaire du jardin
L'entreprise de paysagisme
La gérance

La cotisation annuelle est payée par

Le ou la propriétaire du jardin
L'entreprise de paysagisme
La gérance

Veuillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, un plan du site indiquant les surfaces naturelles (types de surfaces, superficies, avec si possible une liste des plantes et/ou semences, etc.), ainsi qu'un dossier photo (sur clef USB ou par une adresse de transfert de fichiers) à l'adresse suivante:

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux, info@natureetconomie.ch

En nous envoyant cette requête, vous consentez à ce que votre nom, votre commune et des images de votre jardins puissent être publiées sur les médias sociaux, dans nos publications ou sur www.natureetconomie.ch.

Coordonnées de contact

Propriétaire

Strasse

NPA/Lieu

Canton

N° de téléphone

Adresse courriel

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'emplacement du site ?

Oui Non

Nombre d'appartements / de ménages

Si non, indiquer ci-dessous, l'adresse du jardin

Le cas échéant, entreprise de paysagisme en charge de l'entretien

Nom de l'entreprise

Personne responsable

Rue

Adresse courriel

NPA/Lieu

N° de téléphone

Canton

Membre de JardinSuisse

Oui Non

A remplir si l'entreprise de paysagisme participe à la prise en charge des frais de certification:

L'adresse de l'entreprise correspond-elle à l'adresse de facturation ?

Oui Non

Si non, indiquer ci-dessous, l'adresse exacte de facturation:

Le cas échéant, coordonnées de la gérance immobilière

Nom de la gérance

Personne de contact

Rue

Titre ou fonction de la personne de contact

NPA/Lieu

Adresse courriel

Canton

N° de téléphone

A remplir si la gérance participe à la prise en charge des frais de certification:

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'adresse de facturation

Oui Non

Si non, veuillez indiquer ici l'adresse exacte de facturation

Remarques

Surface du jardin

Surface entourant la maison (surface de la parcelle, moins surface du bâtiment)	m ²
---	----------------

Surfaces proches du naturel

a Surfaces vertes proches du naturel Prairies riches en espèces végétales, prairies maigres, prairies humides, gazon fleuri, surfaces avec un ensemencement indigène (flore messicole ou rudérale, bandes herbeuses, fleur de foin, etc.); surfaces rudérales, friches; plates-bandes de vivaces sauvages, bordures de vivaces, bandes herbeuses, ourlets herbeux, plantations riches en vivaces ou plantes couvre-sol indigènes; haies vives mixtes ou groupes d'arbustes avec une grande diversité d'espèces indigènes; arbres indigènes, vieux arbres fruitiers	m ²
b Plans et cours d'eau ou zones humides aménagées de manière proche du naturel Biotopes humides, étangs à baignade / piscines-étangs naturels / <i>biopools</i> , ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec rampes ou système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales	m ²
c Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Végétation extensive indigène et diversifiée ou végétation intensive indigène et adaptée à la station, selon la norme SIA 312. Partout où cela est possible : mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins et zones humides)	m ²
d Surfaces de cheminement perméables Places et cheminements en gravier ou en revêtement naturel stabilisé, pavages non jointoyés, grilles gazon	m ²
e Surfaces de façades végétalisées de type naturel	m ²
f Petites structures Murs en pierres sèches, piles de bois, tas de pierres, murgiers, tas de bois mort, tas de compost, tas de feuilles	m ²
g Surfaces boisées proches du naturel Bosquets, forêts	m ²
Somme des surfaces proches du naturel (a+b+c+d+e+f+g)	m ²

Critères de certification pour un jardin privé

Principe

Le certificat «Jardin du Futur» distingue les jardins privés qui, par leurs valeurs écologiques élevées, apportent une contribution importante à la sauvegarde de la diversité biologique et qui permettent aux usagers de développer une relation vivante à la nature. Sont considérés comme jardins privés, les espaces extérieurs des maisons individuelles, mitoyennes ou des immeubles résidentiels jusqu'à 14 unités d'habitation.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature et de l'architecture du paysage. Ils s'articulent de façon à harmoniser, à la fois les exigences esthétiques, les contraintes d'usage et d'entretien, avec la protection et la promotion de la nature en milieu urbain.

Exigences minimales

- 1** Au moins 30% des surfaces extérieures doivent être aménagées et entretenues de manière naturelle. Peuvent être comptabilisées comme surfaces proches du naturel:
 - Les plans et cours d'eau ou zones humides aménagés de manière proche du naturel (biotopes humides, étangs à baignade / piscines-étangs naturels / *biopools*, ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec rampes ou système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales)
 - Les arbres indigènes ou les vieux arbres fruitiers
 - Les haies vives mixtes ou groupes d'arbustes avec une grande diversité d'espèces indigènes
 - Les plates-bandes de vivaces sauvages, bordures de vivaces, bandes herbeuses et ourlets herbeux; les plantations riches en vivaces ou plantes couvre-sol indigènes
 - Les prairies riches en espèces végétales, prairies maigres ou prairies humides; les gazon fleuris; les surfaces avec un ensemencement indigène (flore messicole ou rudérale, bandes herbeuses, fleur de foin, etc.)
 - Les bosquets et surfaces boisées
 - Les surfaces rudérales et les friches
 - Les toitures végétalisées proches du naturel, riches en structures, extensives ou intensives (sont prises en compte, au maximum pour un quart des 30% des surfaces proches du naturel)
 - Les surfaces de cheminements perméables (places et cheminements en gravier ou en revêtement naturel stabilisé, pavages non jointoyés, grilles gazon)
- 2** Les surfaces naturelles sont plantées (semées) de végétaux indigènes adaptés à la station (cf. Flora Helvetica ou infoflora.ch). Les surfaces plantées de végétaux horticoles (cultivars, plantes issues de croisements, ...) ne sont pas comptabilisées. Nous recommandons d'utiliser des plantes de production indigène.
- 3** Aucune utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, pesticides), ni d'engrais minéraux.
- 4** Les prairies naturelles sont en principe fauchées au maximum deux fois par année, sous réserve d'objectifs plus particuliers en termes de promotion de la biodiversité*.
- 5** Les surfaces carrossables sont couvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale (réduction des trajets, économie d'énergie).

* Il peut parfois s'avérer nécessaire d'effectuer davantage de fauches, notamment pour amaigrir des prairies trop grasses (donc augmenter leur biodiversité).

Conditions et recommandations générales pour l'ensemble du jardin

- Néophytes invasives (plantes exotiques envahissantes): ne pas planter des espèces de la « liste noire » (buddleia, laurier-cerise, solidage, sumac, etc.), éviter les plantes de la « watch list » (disponible sur « www.infoflora.ch ») et surveiller l'installation spontanée de telles plantes.
- Biocides et engrais: renoncer de manière générale aux produits phytosanitaires. Là où une application ne peut être évitée, utiliser de préférence des produits biologiques ménageant la faune auxiliaire.
- Tourbe: renoncer aux produits contenant de la tourbe et utiliser des substrats alternatifs.
- Petite faune et oiseaux: éviter les pièges et les clôtures infranchissables; tendre correctement les filets au-dessus des plantations utilitaires; être attentif au risque de collision des oiseaux sur certains types de vitrages.
- Habitats et nichoirs: partout où cela est possible, aménager des habitats pour la faune sauvage (nichoirs à chauves-souris, hôtels à insectes, tas de bois ou de pierres, abris pour les loirs, les écureuils ou les hérissons).
- Réseaux écologiques: les renforcer autant que possible, par l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel.
- Potager: aménagé et entretenu de manière biologique.
- Éclairage: un éclairage inadapté peut perturber la faune, la flore et l'être humain. Envisager la mise en place d'un éclairage à faible impact.

Coûts et prestations

Les coûts du forfait de certification et des cotisations annuelles dépendent de la surface du jardin et sont pris en charge par le propriétaire ou par le paysagiste responsable de l'entretien du jardin. Le forfait de certification couvre les prestations suivantes:

- Examen de la demande de certification sur la base des documents remis (des visites d'audit peuvent être effectuées par un auditeur / une auditrice de la Fondation, sur une base aléatoire).
- Certificat à installer dans le jardin.
- Mention du jardin dans le listing des « Jardins du Futur », sur la page internet de la Fondation.
- En cas de prise en charge des coûts par une entreprise de paysagisme affiliées à JardinSuisse, rédaction (par la Fondation) d'un communiqué de presse à l'adresse des médias régionaux et de la commune.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires ou de communication, pendant toute la durée de la certification.

La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit) tous les 3 à 4 ans; des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration, étape par étape, des qualités naturelles du jardin; l'envoi de notre magazine clients en format papier et de notre rapport annuel sous forme électronique. Le cas échéant, une résiliation de la certification pour l'année suivante doit nous parvenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

Coûts pour les propriétaires ou les entreprises de paysagisme membres de JardinSuisse

Surface du jardin	Forfait de certification	Cotisation annuelle
1 à 500 m ²	Fr. 300.– hors TVA	Fr. 80.– hors TVA
plus de 500 m ²	Fr. 500.– hors TVA	Fr. 80.– hors TVA

Coûts pour les entreprises de paysagisme non affiliées à JardinSuisse

Surface du jardin	Forfait de certification	Cotisation annuelle
1 à 500 m ²	Fr. 500.– hors TVA	Fr. 120.– hors TVA
plus de 500 m ²	Fr. 1000.– hors TVA	Fr. 120.– hors TVA

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse.

Partenaires de projets

Canton de Genève, canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB.